

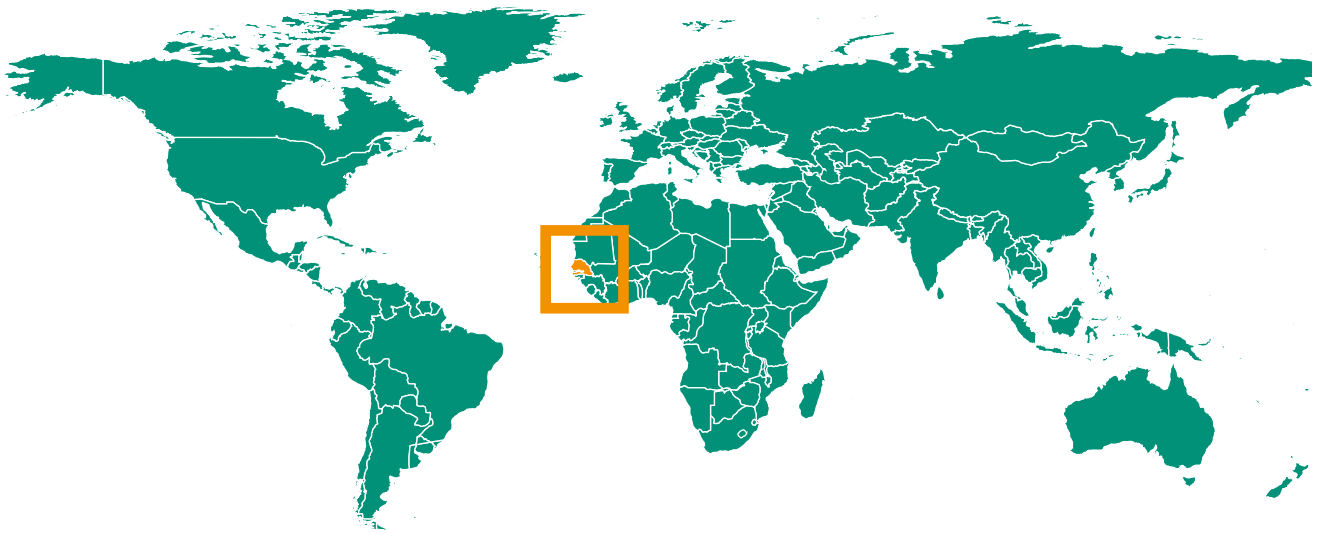
# DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

## SENEGAL



Programme des Nations Unies pour les  
Établissements Humains  
Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes

UN  HABITAT



Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Credit photos: Kerstin Sommer.

Credit photo Ministre Oumar Sarr: Institut International du Développement Durable ([www.iisd.org](http://www.iisd.org))

HS Number: HS/1123/09E

ISBN Number: 978-92-1-132089-3

ISBN Number(Series): 978-92-1-132030-5

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à:

ONU-HABITAT  
P.O.Box 30030, GPO 00100  
Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: [un-habitat@unhabitat.org](mailto:un-habitat@unhabitat.org)

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

# TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE</b>	<b>4</b>
<b>AVANT-PROPOS DU MINISTRE</b>	<b>5</b>
<b>ANALYSE DE LA SITUATION</b>	<b>6</b>
<b>Le contexte politique national</b>	<b>6</b>
<b>Priorité 1:</b> Plaidoyer, évaluation et partenariat	6
<b>Priorité 2:</b> Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	9
<b>Priorité 3:</b> Foncier et logement pour les plus pauvres	9
<b>Priorité 4:</b> Environnement et infrastructures de base	10
<b>Priorité 5:</b> Systèmes de financement des établissements humains	10
<b>ACTIVITES RECENTES ET EN COURS</b>	<b>13</b>
<b>ONU-HABITAT</b>	<b>13</b>
<b>Partenaires</b>	<b>14</b>
<b>STRATEGIE</b>	<b>15</b>
<b>Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur</b>	<b>15</b>
<b>Objectifs du programme</b>	<b>15</b>
<b>Priorites identifiées</b>	<b>15</b>
<b>Besoins de renforcement des capacités</b>	<b>16</b>
<b>MODALITES DE MISE EN OEUVRE</b>	<b>17</b>
<b>Principes clés</b>	<b>17</b>
<b>Modalités d'exécution</b>	<b>17</b>
<b>Information</b>	<b>17</b>
<b>CADRE DU PROGRAMME</b>	<b>18</b>
<b>Tableau des résultats et des ressources</b>	<b>18</b>
<b>Budget du programme</b>	<b>20</b>
<b>ACRONYMES</b>	<b>21</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>23</b>
<b>RESUME</b>	<b>23</b>
<b>EXECUTIVE SUMMARY</b>	<b>24</b>

## AVANT-PROPOS

### DIRECTRICE EXECUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents de Programme-Pays (HCPD) mis

au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays.

Ces outils de référence sont destinés aux chargés de programme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme «One UN» est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka  
Directrice Exécutive, UN-HABITAT

## MINISTRE



A l'instar de l'humanité qui, depuis 2008, compte désormais plus de citadins que de ruraux, le Sénégal devrait vivre ce tournant irréversible si les tendances se maintiennent en 2030. Cette situation nouvelle requiert des stratégies d'anticipation. C'est pourquoi la présence au niveau du pays d'ONU-HABITAT depuis

2004 en ce qui concerne le Sénégal nous conforte en tant que Ministère de tutelle dans la conviction que la gestion de nos villes requiert la contribution de tous les acteurs. Pour mieux asseoir son appui au niveau national, l'agence a élaboré des documents de programme pays, véritable feuille de route dont la mise en œuvre constitue un moyen de coordonner son action au gouvernement du Sénégal.

Le document de programme d'ONU-HABITAT (HCPD) du Sénégal s'inspire beaucoup de la lettre de politique sectorielle de notre Ministère. Il peut être d'un appui certain pour une meilleure prise en compte de l'habitat et des villes dans les politiques nationales de développement. Ce document aura certainement besoin de plus de ressources humaines et de moyens financiers. Sous ce rapport, nous nous réjouissons qu'il ait mentionné avec force la redynamisation du Comité National Habitat dans ses activités. S'il est vrai que nos services ont été associés dans son élaboration, il faudrait davantage le diffuser pour une appropriation la plus large possible de son contenu par tous les partenaires au développement.

Nous comptons sur l'appui d'ONU-HABITAT pour en faire une feuille de route afin que le secteur urbain et celui du logement soient davantage pris en compte dans les politiques de développement et dans les orientations stratégiques du pays en l'occurrence le DSRP II, la SCA (Stratégie de croissance accélérée) et les instruments de planification du Système des Nations Unies comme l'UNDAF.

Pour parler de la pauvreté urbaine ou de la pauvreté tout court, et par simple évidence statistique, les politiques ne peuvent pas ignorer les villes, les lieux où vont se concentrer dans un avenir proche les populations les plus nombreuses.

Ministre d'Etat

Ministre de l'urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement

## ANALYSE DE LA SITUATION

### LE CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL

Comparé au reste de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal n'est sorti de l'ère coloniale qu'avec un secteur urbain très embryonnaire. L'élévation de quatre villes (Dakar, Rufisque, Saint-Louis et Gorée) au rang de commune de plein exercice, avec des habitants reconnus comme citoyens français, mais aussi la désignation de Saint-Louis puis de Dakar comme capitale de l'Afrique Occidentale Française, a amorcé le mouvement de municipalisation; celui-ci s'est poursuivi durant toute la période précédant la proclamation de l'indépendance pour conférer le statut de commune mixte ou de plein exercice aux escales, lieux de collecte de l'arachide et d'écoulement des produits manufacturés dans l'intérieur du pays. Ces escales, que l'on trouve surtout le long des axes ferroviaires et dans une moindre mesure sur les axes fluviaux, constituent actuellement les composantes du réseau des petites et moyennes villes dans la hiérarchie des établissements humains au Sénégal.

Certaines villes se sont développées en dehors de ce schéma colonial, vers la fin des années 1970, notamment M'Bour (pôle de la pêche et du tourisme), Touba (capitale religieuse de la confrérie des Mourides) et Richard-Toll (dopée par les retombées de sa raffinerie de sucre et ses zones d'aménagement rizicoles). Au cours des années 1990, l'émigration, le commerce transfrontalier, le tourisme et la pêche sont devenus les nouveaux moteurs de l'urbanisation.

L'urbanisation du Sénégal est un phénomène macrocéphale. La région de Dakar concentre en effet 24 pour cent de la population du pays sur seulement 0,28 pour cent du territoire national. De 2 771 575 habitants en 2005, elle devrait passer au double en 2025. A ce rythme, la population double tous les 20 ans. La ville de Dakar occupe une position privilégiée sur le plan des échanges commerciaux internationaux grâce à son port et son aéroport. La capitale concentre 55 pour cent du PIB national et 83 pour cent des entreprises modernes. Elle abrite enfin 94 pour cent des entreprises nationales, soit, en l'an 2000, 1 076 des 1 105 entreprises que comptait alors le pays. Le gouvernement a l'ambition de faire de Dakar une métropole ouverte sur le monde grâce à des ZEE (Zones économiques exclusives) et à des plateformes de libre échange.

#### VUE D'ENSEMBLE

##### Urbanisation (2008)

- Population totale: 12.7 m
- Pop. urbaine: 5.3 (42 %)

##### Taux de croissance annuel (2005-2010)

- National: 2 %
- Urbain: 3 %

##### Les villes principales (2008)

- Dakar: 2.7 m

Source: UN DESA

##### Indicateur urbain

- Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 38 %

##### Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 99.5 %
- A l'assainissement: 80 %
- A un espace de vie suffisant: 95 %
- A un logement durable: 94 %

Source: UN-HABITAT, 2006

### PRIORITE 1: PLAIDOYER, EVALUATION ET PARTENARIAT

#### RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET DES VULNÉRABILITÉS URBAINES

A l'instar de l'humanité tout entière, désormais plus urbaine que rurale, le Sénégal va connaître ce tournant dans moins d'une décennie. Par conséquent, le pays a besoin d'une présence plus marquée d'ONU-HABITAT pour l'aider à négocier ce passage crucial d'une majorité démographique rurale à une majorité urbaine. Des politiques bien informées, des stratégies anticipatrices et participatives et une vision à long terme d'un développement urbain durable s'imposent. Il s'agit pour le Sénégal d'enrayer la paupérisation qui accompagne le développement fulgurant des villes, et de prendre les mesures hardies pour éviter la prolifération des bidonvilles et les problèmes urbains que sont l'insécurité et la violence, le chômage et la pauvreté. Il faut ajouter, les catastrophes naturelles et écologiques, ainsi que les conséquences sanitaires des carences de l'aménagement urbain.



## RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Le département ministériel qui, au Sénégal, joue le rôle de contact privilégié pour les interventions d'ONU-HABITAT est celui, récemment réunifié, de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Assainissement et de l'Hydraulique urbaine (remaniement ministériel du 3 décembre 2007). Toutefois, trois autres départements ministériels trouvent dans leur portefeuille des compétences qui relèvent de la mission d'ONU-HABITAT : celui de la Décentralisation et des Collectivités locales, celui des Infrastructures, et celui de l'Environnement et de la Protection de la nature.

Plusieurs programmes menés en partenariat par la CAEL (Cellule d'Appui aux Elus locaux) et le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales ont formé les élus dans le domaine complexe de la législation sur la décentralisation. Toutefois, la rotation des conseils municipaux au gré des scrutins successifs n'a pas permis de tirer tout le profit possible de ces formations. Aujourd'hui, ces programmes visent d'autres types de parties prenantes et cherchent à institutionnaliser le renforcement des capacités.

## GENRE ET ÉQUITÉ SOCIALE

La population sénégalaise est composée à 52 pour cent de femmes, mais elles constituent souvent la frange la moins bien éduquée, la plus pauvre et la plus marginalisée. En ville, elles se retrouvent dans des groupes de promotion de la femme, qui se montrent très actifs dans la micro-finance. Quant aux postes de décision, les femmes y restent encore très

faiblement représentées, avec (en 2001) seulement 9,4 pour cent des sièges aux conseils municipaux et 14,56 pour cent aux conseils régionaux – une seule femme est maire d'une ville et quatre seulement sont maires d'arrondissements municipaux. Une seule communauté rurale est dirigée par une femme. Du côté de la société civile, des coopératives ont été créées pour promouvoir l'accès des Sénégalaises à la propriété et trouver le lien entre micro-finance et financement du logement.

## LA CAMPAGNE MONDIALE D'ONU-HABITAT POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN « DURABLE »

A l'échelle du pays, la campagne mondiale d'ONU-HABITAT pour le développement urbain « durable » a amené le Gouvernement à se pencher sur la question des bidonvilles: ayant inscrit cette question à l'ordre du jour de leurs réflexions sur le développement urbain, les pouvoirs publics se sont trouvés mieux à même de fédérer leurs interventions et celles de la société civile sur ce sujet.

## LES OMD : SUIVI-ÉVALUATION DANS LES COMMUNES

La mission d'ONU-HABITAT recoupe divers secteurs et les divers objectifs sont interdépendants pour ce qui est de leur réalisation sur le terrain, qui passe par la lutte pratique contre la pauvreté d'aujourd'hui et celle de demain. Sur le fond, l'OMD N° 7, et plus particulièrement les cibles Nos 10 et 11 relèvent du mandat d'ONU-HABITAT. C'est pourquoi, lors de



conférences et dans les moyens d'information, nous menons une campagne permanente en faveur de la réalisation effective des OMD dans chaque pays concerné. Puisque les facteurs démographiques poussent à l'urbanisation de la pauvreté, c'est sur les zones urbaines qu'il faut concentrer les interventions pour atteindre les OMD Nos 1 à 8. Pour mieux appuyer cet argumentaire, un programme-pilote de suivi des OMD (dit « localising MDGs », soit « réaliser les OMD à l'échelle locale ») est mené au Sénégal dans les deux communes de Guinguinéo et Kébémér, en partenariat avec l'IAGU et l'AMS. C'est d'ailleurs à l'heure du bilan des OMD, en 2015, que la majorité de la population du Sénégal vivra en zone urbaine, huit ans après celle de l'humanité tout entière.

### LA CNDD (COMMISSION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

La Commission Nationale de Développement Durable a retenu les thèmes suivants : l'eau potable, l'assainissement et la question des établissements humains ; c'est ainsi que lors des missions d'appui au Sénégal, ONU-HABITAT (à travers le HPM et le personnel du BRAPA) a aidé au renforcement des capacités du MUAT dans la perspective de sa participation aux activités de la CNDD.

L'AMCHUD (African Ministerial Conference on Housing and Urban Development – Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'aménagement urbain)

Le BRAPA et le HPM ont soutenu, encouragé et encadré la participation du gouvernement à l'AMCHUD. Le Sénégal occupe la vice-présidence du bureau de l'AMCHUD (où siègent trois autres ministres: Afrique du Sud, Kenya et Algérie). L'appui d'ONU-HABITAT se traduit par l'analyse des réunions, la mise en réseau, le conseil technique et le partage de l'information. Le gouvernement est très actif au sein de l'AMCHUD, qui joue le rôle d'organe consultatif pour la promotion des établissements humains et du développement durable.

### LE FORUM URBAIN MONDIAL (FUM)

Le Sénégal a été représenté au Forum Urbain Mondial de Vancouver de 2006 par plus d'une cinquantaine de participants issus du gouvernement, des collectivités locales, des ONG et du secteur privé. C'est à cette occasion que la Directrice Générale d'ONU-HABITAT et la Secrétaire Générale de l'ONG ENDA-Tiers Monde ont signé un accord de coopération. C'est cette dernière qui par ailleurs a prononcé un discours de clôture au nom de toutes les ONG présentes. ENDA et une autre ONG sénégalaise, l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU), avaient leur propre stand et ont organisé des réunions sur les observatoires urbains et Agendas 21 à l'échelon local. La célébration de la JMH en 2006 a été l'occasion d'un compte-rendu de la participation du Sénégal au FUM, sous la direction du maire de Guédiawaye.



## LA JOURNÉE MONDIALE DE L'HABITAT (JMh)

La célébration annuelle de la Journée Mondiale de l'Habitat le premier lundi d'octobre, est une occasion de placer les affaires urbaines au cœur de l'actualité. Outre la lecture des messages du Secrétaire Général des Nations Unies et de la Directrice Générale d'ONU-HABITAT, le logement donne lieu à des débats et des manifestations culturelles, y compris sur la problématique des établissements humains en général. Le HPM y participe, aux côtés du gouvernement et d'autres parties prenantes : ainsi en 2005, c'était avec ENDA et l'IAGU, et en 2006 avec l'Ordre des architectes et la mairie de Guédiawaye. En 2008 la JMh sera organisée avec le Programme canadien des « Cités durables » à Dakar, qui prévoit une semaine d'événements divers.

## PRIORITE 2: AMÉNAGEMENT URBAIN PARTICIPATIF, GESTION ET GOUVERNANCE

Le secteur de l'urbanisme et de l'habitat au Sénégal est régi par une loi (N° 88-05, 20 juin 1988) portant Code de l'urbanisme qui (dans sa partie législative) fixe les conditions d'élaboration et d'approbation des plans-cadres d'urbanisme et (dans sa partie réglementaire) ce qui touche aux autorisations de lotir et au contrôle des constructions. Ce code régit aussi tous les documents de planification. D'autres lois et décrets portent sur les questions liées à l'habitat. Même s'il existe une foison de documents de planification territoriale et urbaine, l'articulation entre les plans n'est pas établie. Très onéreux, ces plans ne sont guère appliqués, leur temps de préparation se trouvant dépassé par les évolutions rapides de l'espace urbain. Avec son expérience en matière de planification stratégique, ONU-HABITAT devrait être en mesure d'aider le gouvernement à cet égard.

Jusqu'il y a peu, les risques naturels encourus par les agglomérations étaient largement ignorés des urbanistes au Sénégal. Certains événements récents leur en ont fait prendre conscience. Les fortes précipitations d'août 2005 ont inondé plusieurs quartiers de Dakar, laissant plus de 10 000 familles sans abri. Après l'organisation des premiers secours (ORSEC) et le relogement des sinistrés dans les écoles et des tentes de fortune, le Président de la République a lancé le Plan Jaxaay pour la mise à disposition de 3 000 logements dans les six mois au bénéfice des populations sinistrées, et ce pour un budget de près de 52 milliards de Francs CFA. A ce jour, quelque 1 500 de ces logements ont été construits, permettant le relogement à l'abri des eaux de près de 15 000 sinistrés. Par la suite,

en d'août 2007, la montée des eaux à Rufisque-Est a causé des dégâts dans le quartier de Thiawllène. Près de 300 000 populations sont considérées comme sinistrées après les inondations de septembre 2008 dans les départements de Pikine et Guédiawaye.

La loi (N° 96-06, 22 mars) de 1996 portant Code des Collectivités Locales établit pour celles-ci le principe de la libre administration, en leur reconnaissant l'autonomie financière et un domaine de compétences propres à l'échelon local sous la responsabilité d'un conseil. Parmi les neuf « blocs » de compétences transférés à la commune et aux autres collectivités locales figurent l'urbanisme et l'habitat. Mais cette politique de décentralisation se heurte à de multiples obstacles pratiques: insuffisance des transferts de moyens financiers; manque de formation, d'information et de capacités de gestion des élus ; manque de moyens des services déconcentrés de l'Etat; absence d'une fonction publique locale; absentéisme des maires des villes autres que Dakar; absence d'un statut de l' élu local ; analphabétisme des conseillers municipaux; absence de dispositif permettant la participation des citoyens ; manque de coordination entre les différentes parties prenantes ; et manque d'efficacité et de transparence dans la gestion budgétaire et du foncier. A cet égard, les programmes d'appui au budget participatif sont à même de favoriser à la fois la participation populaire et la transparence budgétaire.

## PRIORITE 3: FONCIER ET LOGEMENT POUR LES PLUS PAUVRES

La loi (N° 64-46 du 1er juin 1964) relative au domaine national fait rentrer dans celui de l'Etat la totalité des terres qui n'ont pu être immatriculées au domaine national. Le droit de propriété est garanti à tous les citoyens par la Constitution du Sénégal (art. 8 et 15). En 2001, les enquêtes réalisées lors de la réactualisation du PDU de Dakar ont montré que 81 pour cent des résidents de la région sont propriétaires, contre 17 pour cent de locataires et deux pour cent d'hébergés. A Dakar, ils sont actuellement 394 500 à vivre dans des taudis. Les épidémies chroniques de choléra depuis 2000 trouvent presque toutes leur foyer en ville, du fait de l'absence de réseaux d'adduction et d'assainissement, des carences dans la collecte des déchets et du non-respect des règles d'hygiène. Près de la moitié des constructions sont réalisées sans permis, d'où un manque à gagner pour le fisc et des risques liés au non-respect des normes de construction. Le marché foncier fonctionne mal du fait de la coexistence de traditions coutumières et de l'occupation irrégulière des sols. Cela entraîne à la fois une spéculation effrénée et l'extension des taudis à la

périphérie des villes. Le décret (N° 91-748, 29 juillet) de 1991 sur l'exécution des projets de restructuration et régularisation foncière des quartiers non lotis s'est traduit par la création de la FDV (Fondation Droit à la Ville), depuis lors très active dans ces deux domaines. Avec l'appui d'ONU-HABITAT au titre d'un programme de l'Alliance des Villes (Cities Alliance), la FDV a entrepris la définition d'une stratégie nationale. Par ailleurs, de nouvelles stratégies de financement de l'habitat pour les pauvres sont à l'étude avec diverses parties prenantes, y compris le secteur privé.

Le gouvernement sénégalais a misé sur les ZAC pour atteindre son objectif « une famille, un toit ». La ZAC de Mbao comporte la viabilisation de 12 000 parcelles ; d'autres opérations sont prévues dans les villes de Thiès, Louga, Kaolack, Saint-Louis et Richard-Toll. A l'horizon 2015, les ZAC devraient accueillir un total de 92 500 unités sur l'ensemble du territoire national. De leur côté, les coopératives d'habitat ont construit 4 863 logements entre 1988 et 2000. Des 27 650 logements construits par les promoteurs publics (SICAP et SNHLM) entre 1970 et 2002/2003, 24 656 (soit 89 pour cent) sont situés dans la région de Dakar. Le logement et son équipement occupent la deuxième place dans l'investissement des ménages (avec 20,3 pour cent des dépenses totales).

La promotion immobilière publique se heurte désormais à la diminution progressive du patrimoine foncier de l'Etat et à l'absence de financements adaptés. A cela s'ajoute la montée des prix des matériaux de construction importés pour l'essentiel à l'exception du ciment. Sur la période 1996-2001, l'offre moyenne s'est montée à 1 300 logements/an, contre une demande de plus de 5 000 unités. Quant à l'offre annuelle de terrains à usage d'habitation, elle était de 2 400 unités, alors que la demande avoisinait les 14 000 unités. L'insuffisance de l'offre par rapport à la demande de logements, parcelles et équipements de qualité s'explique avant tout par la lenteur des procédures de rétrocession et de création de titres fonciers, les difficultés de coordination dans le secteur du logement et les faibles revenus des demandeurs. En dehors de la restructuration des bidonvilles, le développement de nouveaux outils adaptés au financement du logement pour les pauvres est en cours d'étude.

Les carences en matière d'assainissement sont liées à la vétusté du réseau, dont plus de 60 pour cent date de l'époque coloniale. Ce réseau est par conséquent sous-dimensionné et très partiel, ne desservant que cinq villes et les quartiers anciens de Dakar. Des initiatives sont en cours pour l'extension du réseau et la réalisation de systèmes d'assainissement autonomes. Malgré des mesures de promotion de l'habitat social, le retard considérable dans l'aménagement des quartiers

périphériques des villes ainsi que la mise en place de la voirie primaire et des équipements collectifs tient avant tout à la difficulté de mobilisation des ressources nécessaires et à l'insuffisance des équipements et des infrastructures de base. (Voirie et Réseaux Divers).

## PRIORITE 4: ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES DE BASE

Les carences en matière d'assainissement sont liées à la vétusté du réseau, dont plus de 60 pour cent date de l'époque coloniale (voir paragraphe précédent).

## PRIORITE 5: SYSTEMES DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

### LES INSTRUMENTS ACTUELS DE PROGRAMMATION

La planification du développement est guidée par divers instruments au Sénégal : les OMD, le DSRP II, le CCA, l'UNDAF et la Stratégie de croissance accélérée (SCA). Le secteur des établissements humains apparaît sous divers intitulés, ce qui rend sa prise en compte difficile dans les instruments de programmation.

### LE CCA (COMMON COUNTRY ASSESSMENT)

Le CCA a été publié en novembre 2006. Le document fait état de performances économiques appréciables mais insuffisantes, de résultats encore faibles au plan du développement humain et surtout d'une urbanisation galopante (p. 21). Le CCA a fait ressortir quatre grands besoins (i) la création de richesse et la lutte contre la faim et la pauvreté, (ii) l'accès aux services sociaux de base et la protection sociale, (iii) la promotion des droits à un environnement et un cadre de vie sains et « durables », et (iv) la bonne gouvernance et la promotion du partenariat pour le développement.

### L'UNDAF

C'est le cadre de référence des activités du SNU au Sénégal pour la période 2007-2011. Il comporte une matrice de résultats, des stratégies communes de coopération, un mécanisme commun de suivi-évaluation et un cadre de ressources programmatiques. L'UNDAF 2007-2011 est organisé autour de trois axes stratégiques dans la droite ligne des OMD et des levi-



ers retenus par le DSRP II. Ces trois axes stratégiques sont (i) la création de richesse et la lutte contre la pauvreté pour un développement durable, (ii) la promotion des services sociaux de base, (iii) la gouvernance et le partenariat pour le développement. Le document est organisé autour des trois effets attendus qui correspondent à ces trois axes stratégiques. Dans la matrice des résultats, les activités d'ONU-HABITAT figurent sous les Effets UNDAF 1 et 2. Le secteur urbain est mentionné de manière explicite à la p. 25 pour justifier les choix stratégiques; le document souligne la nécessité de la « la prise en compte des grandes mutations de la société sénégalaise qui s'urbanise de manière accélérée avec au moins 40 pour cent de la population urbaine vivant dans les zones d'habitat précaire ».

## LE DSRP II

Le Sénégal en est à sa deuxième phase de DSRP, dite DSRP II. Ce Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté couvre la période 2006-2010. Les articulations entre le DSRP et le HCPD s'observent à trois niveaux : les services sociaux de base, l'habitat et le cadre de vie, et le développement local, en fonction des notions propres au DSRP II. Celui-ci s'appuie sur cinq leviers qui recoupent divers aspects des établissements humains : (i) création de richesses et croissance pro-pauvre, (ii) amélioration plus poussée de l'accès aux services sociaux de base, (iii) protection sociale, (iv) prévention et gestion des risques et catastrophes, et (v) bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif.

Les villes peuvent être des moteurs du développement, reconnaît le DSRP : « la réduction de l'incidence

de la pauvreté est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural ». Mais il y est reconnu aussi que « le manque de sites industriels aménagés constitue une contrainte majeure à l'accumulation du capital, à l'entrée massive des investissements directs étrangers et au développement du secteur privé. En effet, l'APIX a constaté un taux de réalisation de moins 50 pour cent sur les investissements agréés à Dakar de 2001 à 2004 en raison notamment de l'indisponibilité des terrains à bâtir ». Le DSRP II note que « les tendances démographiques indiquent qu'en 2015, la majorité des Sénégalais vivront en milieu urbain ». Le document mentionne quelques-uns des déséquilibres entre Dakar et les autres villes. Ainsi, l'expansion de Dakar est alimentée par l'effet combiné de la croissance naturelle et de la migration issue des villes de l'intérieur du pays. Un Dakarais sur quatre seulement est né dans l'agglomération. Pour réduire le poids de Dakar dans le réseau urbain, le DSRP II projette une stratégie volontariste de promotion des villes secondaires et des capitales régionales, pour en faire de nouveaux pôles de développement. Les autres villes ne polarisent que faiblement le milieu rural, du fait de leur faiblesse économique et d'une administration peu productrice d'urbanisation. Le DSRP II a pour objectif, dans ce cas précis, le renforcement des villes secondaires stratégiques tout en équipant les villages, en redynamisant les villes de marché, en relevant le niveau d'aménagement et en repensant celui des petites villes. Le document avance pour cela six grands types de stratégie: (i) renforcer les infrastructures et les services sociaux de base, (ii) valoriser les activités rurales, (iii) renforcer le réseau des villes et leur intégration, (iv) relever le niveau d'urbanisation par l'amélioration des VRD, (v) renforcer le poids des collectivités locales

dans les politiques de développement, et (vi) assurer aux pauvres un meilleur accès aux parcelles viabilisées.

L'accès à l'eau potable, qui a vu les progrès les plus importants, est déséquilibré, Dakar étant mieux desservi que les autres villes. Le DSRP se donne un objectif de 100 pour cent dans les villes en 2015. Il vise aussi l'accès de 78 pour cent des ménages urbains à un assainissement adéquat, dont 85 pour cent à Dakar, 72 pour cent dans les autres villes déjà desservies, et 62 pour cent dans les villes qui ne le sont pas.

L'habitat spontané couvre près de 30 à 40 pour cent des espaces urbains. Cette extension des taudis, signalée par le DSRP II, s'explique par une occupation de l'espace qui ne tient aucun compte des choix d'aménagement ni des schémas et plans d'urbanisme. En matière d'habitat et de cadre de vie, les deux objectifs prioritaires du DSRP s'articulent bien avec la mission d'ONU-HABITAT et les attentes de ce HCPD : (i) assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées, et (ii) étendre la réhabilitation foncière aux quartiers inondés.

Le DSRP insiste sur la nécessité d'éradiquer les bidonvilles. La stratégie nationale qui va être élaborée devrait être un puissant instrument de mobilisation des ressources financières pour le secteur.

En matière de développement local, le DSRP est particulièrement ambitieux, vu l'évolution timide du processus de décentralisation qui souffre du manque de moyens financiers et de prise en charge des compétences transférées, de ressources humaines insuffisantes et de carences dans la synergie des instruments de planification. Le renforcement de la décentralisation passe par trois grandes réformes: (i) l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel de la décentralisation, (ii) le renforcement des moyens et instruments de programmation, et (iii) l'augmentation des ressources et l'amélioration de la programmation budgétaire. Pour cela, l'Etat a pris des mesures hardies, comme le transfert des ressources de l'Etat vers les collectivités locales avec le FECL et le FDD, la décentralisation du BCI, la définition du statut de l' élu local, le renforcement des capacités des collectivités locales, ainsi que l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification. Sous ce rapport, le PNIR et l'AFDS ont été fusionnés pour créer le PNDL, instrument privilégié de la lutte contre la pauvreté au niveau décentralisé.



## ACTIVITÉS RECENTES ET EN COURS

Le tableau suivant introduit les projets d'ONU-HABITAT et de ses partenaires récemment exécutés ou en cours d'exécution. La matrice fait mention du donateur et du budget et souligne les objectifs et activités principales de chaque programme.

### ONU-HABITAT

Titre du Programme	Calendrier	Sources	Partenaires	Principales activités réalisées	Principales activités en cours
Appui à la formulation des Agendas 21 locaux	2002-2008	Coopération belge, ONU-HABITAT	Gouvernement, AMS, Communes de Louga, Saint-Louis, Matam, Guédiawaye, Tivaouane, IAGU, ENDA	Elaboration d'un profil environnemental de la ville, Organisation d'une consultation de ville, Mise en place de groupes de travail, Elaboration d'un plan d'action	Mise en œuvre de projets de démonstration, Capitalisation, Application au niveau national.
Stratégie de développement du Grand-Dakar	2006-2008	Alliance des Villes, ONU-HABITAT, PNUD, Communes de la région	Gouvernement, Communes et communautés rurales de la région de Dakar, Entente CAR-CADAK, IAGU, ENDA, PNUD	Diagnostic approfondi de l'agglomération, Etudes complémentaires sur l'économie locale et la gouvernance, Restitution du diagnostic et des études auprès des conseils municipaux, Formulation de TDR pour les groupes de travail et planification des forums.	Mise en place de groupes de travail, Organisation de forums communautaires, Mise au point de la vision stratégique, Elaboration du schéma de développement territorial de la ville de Dakar, Accord de mise en œuvre du schéma entre les communes.
Le programme Eau pour les Villes Africaines (EVAII)	2006-2010	BAD, ONU-HABITAT	Communes de Ngor et Mailka, SDE, SONEES, PEPAM, Gouvernement, ENDA Eau Populaire	Etendre l'accès des pauvres aux systèmes d'assainissement, Consolider les mesures de Gestion de la Demande en Eau par une réduction des la consommation des administrations et des bâtiments publics, Education Relative à l'Eau Basée sur les Valeurs (EREau BV)	Mettre au point une stratégie, d'échange d'information, de partenariat et de capitalisation, Etendre les expériences-pilotes recensées, Elaborer et mettre en œuvre un programme de suivi de la qualité de l'eau du lac de Guiers.
Programme Budget Participatif	2008-2010	Coopération espagnole, ONU- HABITAT	Gouvernement, AMS, Communes de Mékhé, Rufisque-Est, Kaolack, ENDA	Information et sensibilisation des partenaires	Lancement officiel du programme, Planification du processus de budgétisation participative, Mise en œuvre du processus.
Profil du Secteur Urbain RUSPS	2004-2010	Union européenne, Coopération espagnole	Gouvernement, AMS, IAGU, Dakar, Kaolack, Kanel	Diagnostic approfondi et participatif, Elaboration d'un document de référence stratégique et participative, Elaboration de fiches sur les projets prioritaires.	Institutionnalisation d'un dialogue permanent entre populations, autorités municipales et autres partenaires, Mise en œuvre des projets
Formation d'entreprises conjoints entre émigrés sénégalais et entrepreneurs italiens	2004-2006	Union européenne, Coopération italienne		Evaluer le potentiel d'investissement des émigrés, Définir une stratégie participative d'investissement dans le secteur de l'habitat et des matériaux de construction	Evaluation des bonnes pratiques d'entreprises conjoints, Mise en œuvre d'expériences pilotes, Mise en réseau des émigrés et des hommes d'affaires des pays d'accueil, Application à grande échelle.

## PARTENAIRES

Organisation	Activités principales
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction	La Lettre de politique sectorielle de l'habitat retient sept axes stratégiques : (i) faciliter l'accès des promoteurs à des réserves foncières par une gestion démocratique de celles-ci, (ii) promouvoir la production de logements pour le plus grand nombre, (iii) maîtriser la croissance démographique urbaine, (iv) réduire le coût du logement, (v) assurer l'application effective des plans d'urbanisme et des règlements en matière d'habitat et d'environnement, (vi) améliorer la gestion des compétences transférées en matière d'habitat, et (vii) améliorer l'accès au financement pour le plus grand nombre.
L'Entente CADAK/CAR	L'entente vise une meilleure intégration des collectivités locales urbaines et rurales de la région dakaroise par la promotion d'un cadre intercommunal. Présidée par le maire de Dakar, elle héberge le projet " Stratégie de Développement du Grand-Dakar " financé par l'Alliance des Villes.
L'Agence Française de Développement	L'AFD est très active dans le secteur des infrastructures, avec le soutien de la Banque Mondiale et celui des municipalités par l'entremise de l'Agence de Développement Municipal (ADM).
Banque Mondiale et Agence du Développement Municipal	La Banque Mondiale intervient dans le secteur des établissements humains au titre des infrastructures, mais la Stratégie d'assistance-pays (CAS) 2007-2010 est plus explicite, parlant de synergies rurales et urbaines. Le pilier III de la Banque Mondiale qui structure les trois activités du CAS souligne qu'en 2015, six Sénégalais sur 10 vivront dans les villes. Ce nouveau défi appelle un nouvel équilibre entre développement urbain et rural. C'est pourquoi la Banque Mondiale axe son programme sur trois résultats : (i) équilibrer la construction d'infrastructures entre zones rurales et urbaines ; (ii) réduire la vulnérabilité des émigrés et immigrés; et (iii) améliorer la qualité de vie des populations à travers une meilleure gestion des ressources naturelles et un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement. L'ADM développe le PRECOL qui supplée le PAC.
L'Union Européenne	L'action de l'Union européenne porte sur les infrastructures dans les petites et moyennes communes, afin d'élargir l'accès des populations aux infrastructures de base : équipements marchands, de santé et d'éducation. Elle soutient la FDV dans la restructuration foncière du quartier Pikine de Saint-Louis.

## STRATEGIE

### STRATEGIE D'ONU-HABITAT DANS LE SECTEUR

La stratégie d'ONU-HABITAT au Cap-Vert combine La stratégie d'ONU-HABITAT au Sénégal combine des activités normatives et fonctionnelles. Les activités normatives concernent le gouvernement central (ministère de tutelle) et aussi les autres ministères dont les compétences recoupent les nôtres. Les activités fonctionnelles visent les communes et certaines compétences bien définies. Les deux catégories d'activité prennent en compte les établissements humains dans tous les cadres stratégiques (OMD, DSRP, NEPAD, SCA). Elles comportent trois paramètres transversaux : le genre, la pauvreté et l'environnement. Leur mise en œuvre passe par la coopération technique, la mise en réseau, le partenariat et l'influence sur les politiques nationales et locales.

On peut regrouper les activités programmées autour des cinq axes stratégiques suivants:

- la participation des partenaires du Sénégal aux activités relatives aux établissements humains
- la mise en œuvre au niveau national des deux campagnes mondiales pour la gouvernance locale et la sécurité foncière
- le renforcement des communes et autres collectivités locales en matière de planification stratégique et environnementale

- le financement d'un habitat décent pour le grand nombre grâce à de nouveaux instruments pro-pauvres et la diversification des modes de financement
- l'accès sans effort excessif et à un coût modéré du plus grand nombre aux services sociaux de base, dont l'eau et l'assainissement, pour accélérer la réalisation des OMD.

Ces activités sont en accord avec les cibles Nos 10 et 11 de l'OMD No 7, tout en recoupant les fondements du Plan Stratégique Institutionnel à moyen terme 2008-2013 d'ONU-HABITAT.

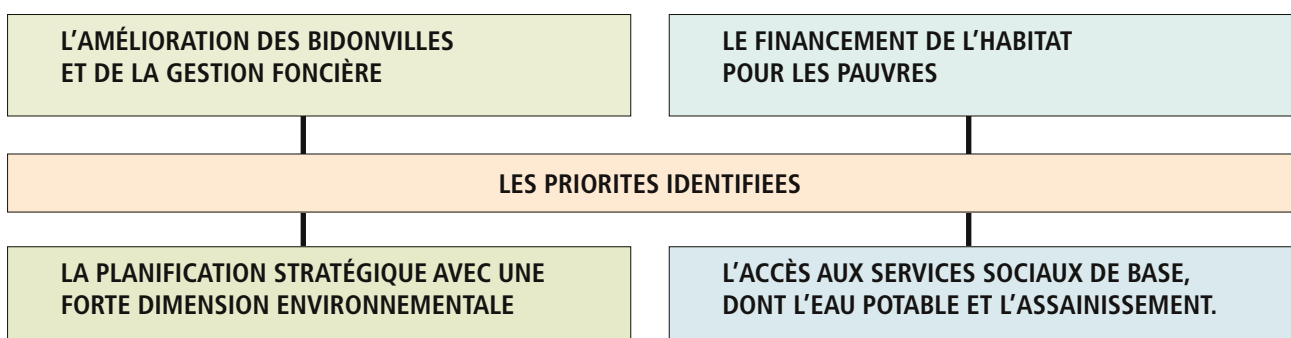
### OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le présent programme vise plusieurs objectifs, dont notamment l'appui au gouvernement et aux collectivités locales (i) pour atteindre les OMD (et avant tout l'Objectif No 7) dans le cadre de l'UNDAF, et (ii) pour mettre au point les stratégies qu'appellent les documents d'orientation (OMD, DSRP et SCA) en matière d'établissements humains. Citons aussi (iii) la mise au point d'un cadre destiné à rendre cohérentes et à harmoniser toutes les activités actuelles et à venir dans ce domaine. Il s'agit en outre (iv) de tenir à jour les données sur ce secteur et de recenser les enjeux actuels et à venir de l'urbanisation durable. Enfin, le présent document est à même d'appuyer les activités de plaidoyer et la mobilisation de ressources financières et humaines en faveur des établissements humains.

### PRIORITES IDENTIFIEES

**Les priorités s'appuient sur quatre piliers: Ces priorités doivent intégrer trois dimensions fondamentales: le genre, l'environnement et les catégories les plus pauvres. Ces priorités sont prises en compte dans les programmes ci-dessous: Stratégie de développement du Grand-Dakar, Villes sénégalaises sans bidonville au niveau national, Agenda 21 local dans cinq communes, Eau pour les Villes Africaines, Réalisation des OMD dans deux communes, Budget Participatif Sénégal dans trois communes.**

**Tous ces programmes sont accompagnés de stratégies de plaidoyer et de renforcement des capacités nationales.**



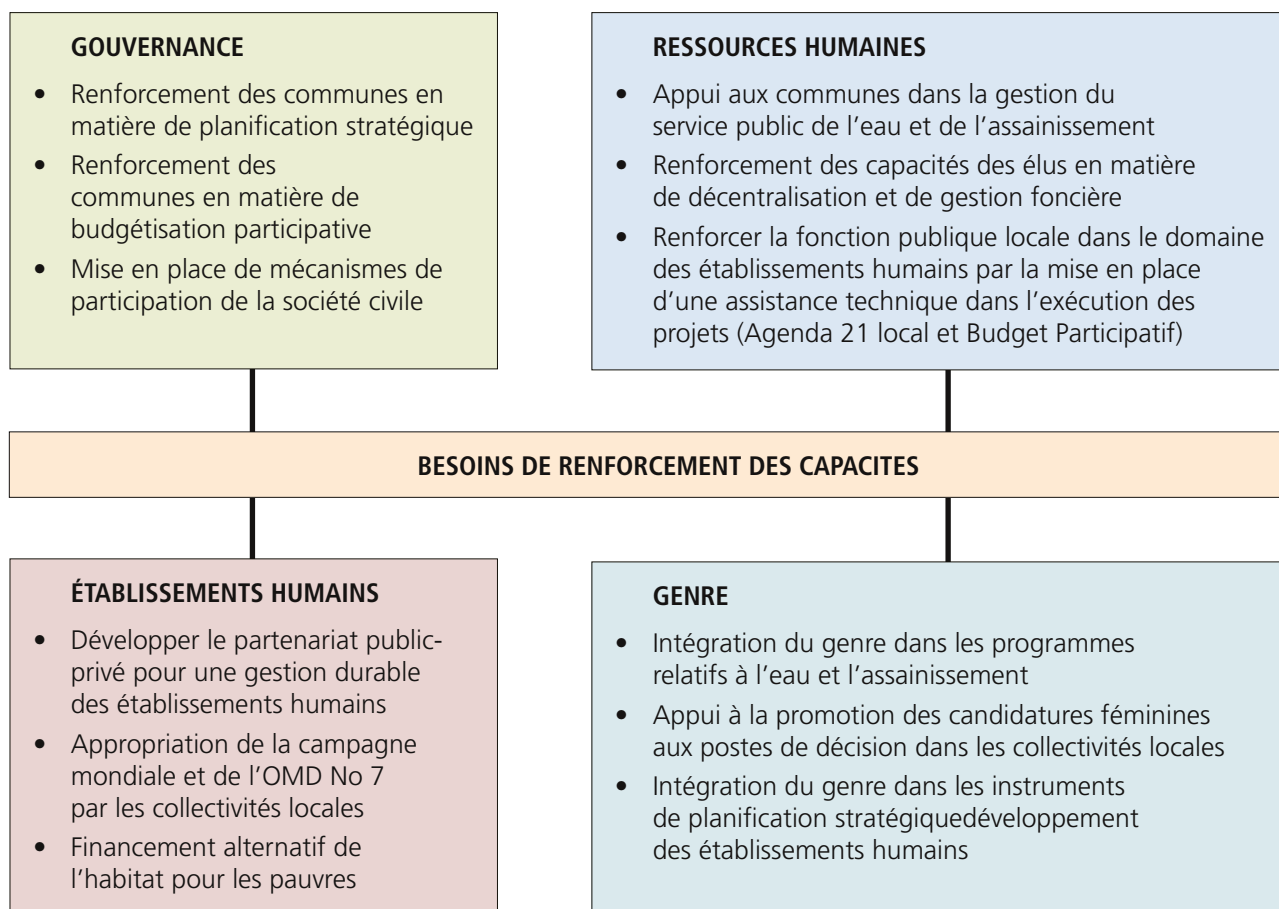
## BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITE

L'absence d'une fonction publique locale rend encore plus pertinente la question du renforcement des capacités au niveau des communes. Le renouvellement du personnel politique lors des élections pose un problème de capitalisation de la formation et de choix des bénéficiaires. ONU-HABITAT a l'avantage au Sénégal de s'appuyer sur une société civile vigoureuse pour démultiplier le renforcement des capacités. Deux institutions bien établies au Sénégal, ENDA et l'IAGU, y disséminent les approches, méthodes et instruments mis au point par ONU-HABITAT. La diffusion des guides rédigés par la TCBB d'ONU-HABITAT est fonction de leur traduction en langue française. L'intervention des communes, surtout dans le domaine de la formation

et du renforcement des capacités, ne s'appuie pas souvent sur un document de planification de référence. Il reste à mieux articuler cela avec les besoins des Universités et instituts spécialisés sur les questions urbaines.

Le HPM d'ONU-HABITAT aussi a besoin de capacités renforcées. Des efforts dans ce sens ont été faits lors du Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT et du FUM, mais il serait intéressant de renforcer les capacités du HPM dans certains des domaines qui prennent de l'importance, comme les partenariats public-privé, les changements climatiques et la gestion axée sur les résultats.

**Le tableau présente les principaux besoins en fonction des composantes suivantes: gouvernance, ressources humaines, établissements humains et genre.**





## MODALITES DE MISE EN OEUVRE



### PRINCIPES CLES

Notre contact privilégié avec le gouvernement sénégalais est le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (MUHC). On pourrait réactiver le Comité National Habitat mis en place après la conférence d'Istanbul, vu sa composition multidimensionnelle, pour lui donner un rôle actif de forum urbain national. Mais compte tenu de la dimension systémique de notre mission, nous allons collaborer avec d'autres ministères en fonction des besoins. Ainsi, les programmes relatifs au genre, à la décentralisation et à l'environnement sont menés en partenariat avec les ministères responsables, en plus du MUHC.

Les communes et leur association représentative, l'AMS, devraient jouer un rôle accru dans la mise en œuvre et le suivi à grande échelle des programmes fonctionnels.

Les comités mis en place au titre des programmes de l'Alliance des Villes peuvent servir d'instances de dialogue et de plaidoyer, comme le fait déjà le groupe consultatif des partenaires du développement (dont ONU-HABITAT).

### MODALITÉS D'EXÉCUTION

Les projets seront exécutés selon deux modalités:

- exécution directe par ONU-HABITAT
- exécution indirecte par, ou déléguée à, certains partenaires (ONG)
- exécution nationale pour le Programme Villes Sénégalaises sans Bidonvilles

Les organes de gestion du projet d'ONU-HABITAT au Sénégal

La gestion du projet se fera à travers les organes suivants :

- Le BRAPA d'ONU-HABITAT pour les tâches de supervision et d'orientation stratégique
- Le PNUD pour l'appui administratif et financier et la coordination au sein de l'UNDAF, le comité des programmes et les rencontres du UNCT.
- Le HPM pour le suivi et la coordination au niveau national
- L'unité de projet ou le partenaire exécutant pour la mise en œuvre et le suivi au jour le jour.

### INFORMATION

Nous comptons alimenter le site Internet du PNUD et celui d'ONU-HABITAT. Des conférences périodiques sur des thématiques du secteur seront organisées en partenariat avec des institutions comme le PEPAM, l'IAGU, ENDA, FDV et la CADAK. Une plaquette des activités de l'agence au Sénégal sera réalisée.

Les documents traduits en français seront diffusés auprès des institutions de formation technique et universitaires lors de séminaires animés par le HPM et les partenaires.

Les activités normatives comme le FUM ou la JMH sont des moments de partage et d'échange à propos d'ONU-HABITAT, ses missions et activités, et ce par le biais de divers canaux : encarts dans les journaux, interviews et émissions radiodiffusés et télévisés, tables rondes et conférences publiques, expositions et affiches. Ces activités sont menées avec les partenaires (gouvernement, communes, société civile).

## CADRE DU PROGRAMME

### TABLEAU DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Le tableau présente le cadre des résultats. Chaque composante thématique présente les programmes spécifiques liés aux priorités nationales de développement. Les résultats attendus, les principaux indicateurs, les principaux partenaires et le budget pour chacun de ces programmes sont indiqués dessous. Tous les montants sont en dollars US.

MATRICE DES RÉSULTATS/RESSOURCES			
Composante	Partenaires nationaux	Partenaires	Ressources
<b>2. SERVICES SOCIAUX DE BASE</b> Priorité nationale : D'ici à 2015, améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base pour accélérer la réalisation des OMD Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7 Effet UNDAF No 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès à, et utilisent, des services sociaux de base de qualité, pour accélérer la réalisation des OMD Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7			
<b>Composante de Programme N° 1:</b> Eau pour les Villes Africaines Phase 2			
1. Accès des plus pauvres à l'eau et à l'assainissement amélioré	Proportion de la population ayant accès à moindre effort et à moindre coût à l'eau potable et à un système d'assainissement décent	Ministère de l'Hydraulique, PEPAM, SDE, SONEES, ENDA, Commune de Ngor, ministère de la Femme et de l'Entreprenariat féminin	UN-Habitat Trust Fund Gouvernement
2. Gestion de la demande en eau dans les écoles et établissements publics améliorée	Proportion d'écoles et d'établissements desservis grâce à l'initiative gestion de la demande		
3. Plaidoyer et échange d'information renforcés	Quantité d'eau économisée dans ces établissements		
<b>Composante de programme N° 3 :</b> Promotion de l'habitat social et du logement pour les plus pauvres			
1. Nouvelle politique de promotion du financement de l'habitat pour les pauvres élaborée	Plan d'action du financement de l'habitat pour les plus pauvres : élaboré, discuté et validé, Nombre d'institutions engagées dans le processus de préparation et de validation du Plan d'action.	MUHC, Direction de l'Habitat, Plan Jaxaay, IAGU, FDV, Banque de l'Habitat, ENDA, Réseau des parlementaires pour l'habitat l'aménagement et l'urbanisme	A mobiliser : 30 000 USD
2. Renforcement et élargissement des activités et des missions du Comité National Habitat	Le nombre de membres du Comité National Habitat est augmenté, Le nombre de rencontres du Comité National Habitat par année est augmenté, Le Comité met au point son plan d'action		

## MATRICE DES RESULTATS/RESSOURCES

Résultats attendus	Indicateurs	Partenaires	Ressources
<b>3 GOUVERNANCE ET PROMOTION DU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT</b>			
Priorité nationale : Contribuer à l'efficacité et à la transparence dans la gestion économique et sociale et conforter l'Etat de droit dans une société démocratique Effet UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement			
<b>Composante de programme N°1 : Stratégie de développement du Grand-Dakar</b>			
1. Diagnostic de l'agglomération	Les documents de diagnostic sont mis au point et validés	PNUD, MUHC, CADAK/CAR, ENDA, IAGU, communes/communautés rurales de l'agglomération	Alliance des Villes, Contreparties nationales.
2. Le schéma de développement territorial de l'agglomération est mis au point	Le schéma de développement territorial est fixé, diffusé, partagé et validé		
3. Mise en œuvre du schéma	L'accord de mise en œuvre du schéma est signé		
<b>Composante de programme N° 2 : Programme d'appui à la formulation des Agendas 21 locaux</b>			
1. Les enjeux environnementaux sont recensés	Nombre de Profils environnementaux de communes réalisés	AMS, PNUD, MUHC, ENDA, IAGU, MEPN, Mairie des villes concernées	Coopération Belge
2. Le plan d'action environnemental est mis en œuvre	Nombre de Plans d'action réalisés		
3. Les projets de démonstration sont désignés	Nombre de projets de démonstration mis en œuvre		
4. Lancement de la politique d'application à grande échelle des Agendas 21 locaux	Nombre de communes préparant des Agendas 21 locaux		
<b>Composante de programme N° 3 : Villes Sénégalaises sans Bidonvilles</b>			
1. L'état de l'habitat dans les bidonvilles est dressé	Proportion d'habitats considérés comme des bidonvilles répertoriée à l'échelle nationale	MUAT, FDV	-
2. Stratégie de résorption des bidonvilles formulée	Le plan d'action pour les bidonvilles est programmé et budgétisé		
3. Stratégie mise en œuvre, suivie et évaluée	Nombre de communes impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action pour les bidonvilles		
<b>Composante de Programme N° 4: Programme Budget Participatif</b>			
1. Capacités des genres renforcées	Nombre de formations en genre organisées, Degré de prise en compte du genre dans les politiques locales.	AMS, Communes de Kaolack, Mékhé, Rufisque-Est, Gouvernement, ENDA, ECOPOP, IAGU	Coopération Espagnole
2. Le budget est fixé de manière participative	Nombre d'instruments de planification locale mis en œuvre		
3. Le développement économique est planifié	Degré de prise en compte des instruments de planification du développement économique local		

**BUDGET DU PROGRAMME****BUDGET DU PROGRAMME**

Le tableau reflète le budget du Document de Programme-Pays ONU-HABITAT. Le budget présente la somme des montants affectés aux thématiques principales couvertes par le Document de Programme Pays. Le tableau affiche ce financement sur une période de 2 ans et met en évidence les financements acquis et ceux qui ne le sont pas encore pour chacune des composante présentées. Tous les montants sont en dollars US.

Poste budgétaire	Année 1 (USD)	Année 2 (USD)	Montant acquis (USD)	Montant à re- chercher (USD)	Montant total (USD)
Composante de programme N° 1 Eau pour les Villes Sénégalaises	2 000 000	1 467 836	3 467 836	0	3 467 836
Composante de programme N° 2 Stratégie de développement du Grand-Dakar	300 000	0	300 000	50 000	350 000
Composante de programme N° 3 Promotion de l'habitat social et du logement des pauvres	0	850 000	0	850 000	850 000
Composante de programme N° 4 Programme d'appui à la formulation des Agendas 21 locaux	70 000	20 000	70 000	20 000	90 000
Composante de programme N° 5 Programme Budget Participatif	350 000	150 000	500 000	50 000	550 000
Composante de programme N° 6 Migration Phase II	0	450 000	0	450 000	450 000
Composante de programme RUSP II	450 000	50 000	450 000	50 000	500 000
Composante de programme N° 7 Villes sans bidonvilles	300 000	530 000	830 000	0	830 000
Composante de programme N° 8 Programme information, communication, plaidoyer, mise en réseau	50 000	100 000	0	150 000	150 000
<b>Programme Management</b>					
Budget de fonctionnement total	62 030	67 500	62 030	67,500	129 530
<b>Budget Total</b>	<b>3 582 030</b>	<b>3 685 336</b>	<b>5 679 866</b>	<b>1 687 500</b>	<b>7 429 396</b>

## ACRONYMES

ADM	Agence de Développement Municipal
AFD	Agence Française de Développement
AFDS	Agence du Fonds de Développement Social
AMCHUD	Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'aménagement urbain
AMS	Association des Maires du Sénégal
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
BCI	Budget Consolidé de l'Investissement
BHS	Banque de l'Habitat du Sénégal
BAHSO	Bureau d'Appui à l'Habitat Social
BRAPA	Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes
CAEL	Cellule d'Appui aux Elus locaux
CAS	Stratégie d'assistance-pays
CADAK	Communauté des Agglomérations de Rufisque
CAR	Communautés des Agglomérations de Dakar
CCA	Bilan commun de pays
CDS	Stratégie de développement de la ville
CNDD	Commission Nationale de développement Durable
CPAP	Programme d'action-pays
CWS	Ville sans taudis/bidonvilles
DSRP	Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
EVA	Eau pour les Villes Africaines
ENDA	Environnement et Développement en Afrique
FDD	Fonds de Dotation à la Décentralisation
FDV	Fondation Droit à la Ville
FECL	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales
FUM	Forum Urbain Mondial
HCPD	Document de programme-pays pour l'habitat
HPM	Directeur/trice de programme pour l'habitat
IAGU	Institut Africain de Gestion Urbaine
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
JMH	Journée Mondiale de l'Habitat
MUHC	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ORSEC	Organisation des Secours
PADDEL	Programme d'appui au Développement Local
PADELU	Programme d'appui au Développement local Urbain

PAMU	Projet d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
PCD	Programme Cités Durables
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire
PNAT	Plan National d'Aménagement du Territoire
PNDL	Programme National de Développement Local
PNIR	Programme National d'Infrastructures rurale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRECOL	Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités Locales
RENAT	Réseau National des Acteurs de l'aménagement du Territoire
RUSPS	Profil rapide du secteur urbain
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDE	Société des Eaux
SDAU	Schéma de Développement et d'aménagement urbain
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SNHLM	Société Nationale des Habitations à loyer modéré
SNU	Système des Nations Unies
SUF	Slum Upgrading facility
TCBB	Direction de la formation et du renforcement des capacités
UNDAF	Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement
VRD	Voierie et réseaux divers
ZAC	Zone d'aménagement concerté

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque Mondiale

- Stratégie d'aide-pays 2007-2010, rapport N° 36608 SN, 145 p.

République du SENEGAL

- Cadrage macroéconomique, 10 p. 2007
- DSRCP II, 2006-2010, 10 p. 2007
- Stratégie de Croissance accélérée, présentation résumée, 45 p., 2007,
- RGPH III, 2002
- ESAM II, 2005

ONU-HABITAT, Alliance Des Villes

- Diagnostic de l'agglomération dakaroise, 2007
- Etude sur l'économie locale de l'agglomération dakaroise
- Etude sur la gouvernance locale de l'agglomération dakaroise

UNDP

- CCA, 2006
- CPAP, Cadre commun pour le Plan d'action pays, 38 p., 2007

SNU

- Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement, UNDAF, 2007-2011

## RESUME

L'élaboration du présent Programme-pays s'est faite sur la base de larges concertations avec le gouvernement, les collectivités locales, le système des Nations Unies au Sénégal et les partenaires de la société civile. Ce processus a été enrichi par la participation d'ONU-HABITAT aux différentes concertations nationales pour la préparation de l'UNDAF, la révision du DSRP, les réunions du Groupe consultatif, la CNDD, le suivi des OMD ainsi que les rencontres bilatérales et les réunions thématiques des partenaires du développement

Ce document vise à assurer une meilleure cohérence de nos projets et programmes ainsi qu'à renforcer notre appui au gouvernement et à nos partenaires au Sénégal. La question des établissements humains est au cœur des stratégies de développement.

## EXECUTIVE SUMMARY

The development of this country programme document has involved extensive consultations with the government, local authorities, the United Nations system in Senegal and civil society partners. The process benefited from UN-HABITAT participation in the various national fora related to UNDAF development, PRSP revision, Consultative Group meetings, the CNDD, the monitoring of the MDGs as well as bilateral meetings and thematic development partner meetings

This document seeks to enhance the consistency of our projects and programmes, and to strengthen our support to the government and our partners in Senegal. The issue of human settlements is at the heart of development strategies.



© US. State Department



# UN HABITAT

Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (ROAAS)  
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya  
Tel: (+254) 20-762 3075, [www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

Chargé de Programme ONU-HABITAT au Sénégal:  
Dr. Serigne Mansour Tall ([mansour.tall@undp.org](mailto:mansour.tall@undp.org))